

GUERMANTES - 77600

Autoroute A4 Direction Metz/Nancy Sortie 12 Bussy-St-Georges/Ferrières

DIMANCHE 24 MARS 2019

12^{ème} BOURSE MINIATURES DE PRINTEMPS

de 8h30 A 15h00 (installation à partir de 7h00)

Espace Marcel Proust – 42 Avenue des deux châteaux près de la Mairie

Tarif exposants :

En intérieur : 8 € le m² en tables de 1,20 m ou 1,60 m (1 m²) ou 2,00 m (2 m²) suivant implantation (4m² maximum).

En extérieur : 10 € le module de 3,00m x 3,00m. (3 modules maximum).

Demi-tarif pour les adhérents à l'association.

Entrée gratuite pour le public, sandwiches et boissons en vente sur place

ATTENTION : Nombre de stands limité à 26 maxi en intérieur et à 5 en extérieur.

Clôture sans préavis en fonction des arrivées des inscriptions complètes par courrier.



REGLEMENT DE LA BOURSE :

- Chaque exposant peut avoir un accompagnant. L'organisateur fournit les tables, chaises et offre 2 cafés (ou thés) et 2 kirs (ou boissons fruitées) par réservation en intérieur. Emplacement nu en extérieur, prêt de matériel si disponible.
- Les réservations sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée, seules sont prises en compte les réservations conformes, réglées avant le 20 février 2019, dans la limite des places disponibles. **Sauf en cas de surnombre la réservation est automatiquement validée à réception des documents.** En cas de défaillance de l'exposant les droits d'inscription ne sont pas rendus sauf en cas de force majeure ou d'impossibilité due à des événements graves.
- Les exposants sont tenus d'occuper leur emplacement jusqu'à 15h00. Aucun emballage ne sera toléré avant cette heure sous peine de ne pas être retenu ultérieurement.
- L'organisateur est assuré pour sa responsabilité civile. Les conséquences de vol ou dégradations des marchandises et effets des exposants restent de leur responsabilité.
- Les exposants non professionnels ne peuvent proposer à l'échange ou à la vente que des objets réputés anciens ou de collection de plus de 3 ans. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant qui ne serait pas en règle avec ce qui précède.
- Des contraintes de sécurité, non définies à ce jour, peuvent être imposées, elles seront communiquées à tout exposant inscrit en temps utile. Nul ne pourra y déroger sauf à renoncer à son inscription le cas échéant.
- Le fait de retourner le bulletin d'inscription vaut acceptation pleine et entière du règlement.

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 20 FEVRIER 2019 COMPLETE.

Après cette date, s'il reste des places non pourvues, le présent formulaire sera rediffusé largement.

NOM : PRENOM :

Société :

Adresse complète :

N° de registre du commerce ou de CNI:

Tél : Fax : email :

Réserve pour le 24 mars 2019 m² en tables de 1,20m, 1,60 m ou 2,00m. (maxi : 4 tables de 1,20m, 3 de 1,60 m ou 2 de 2,00m) en intérieur à 8€ le m² soitx 8€=

ou modules de 3,00m x 3,00 m en extérieur à 10€ le module. (3 modules maxi) soitx10€=

Je suis adhérent je tiens compte du demi-tarif. Ci-joint un chèque de..... € en règlement.

ATTENTION : L'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de son chèque de règlement à l'ordre de « **A La Recherche des Autos Perdus** » et de la photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre inscription au registre du commerce.

A LA RECHERCHE DES AUTOS PERDUES (association loi 1901 sans but lucratif)

6 allée du Moulin de la Saule 77600 GUERMANTES

Mobile 07.68.43.07.70 - fax 09 58 17 27 93 - courriel : autosperdues@hotmail.fr

www.alarecherchedesautosperdues.fr; www.facebook.com/alarecherchedesautosperdues